

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

195^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 31 mai 2011

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

5. Proposition de résolution sur l'attachement à la laïcité et à la liberté religieuse (n° 3397) (p. 3598)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3598)

M. Jean-François Copé.

Rappel au règlement (p. 3600)

M. Jean-Marc Ayrault.

Reprise de la discussion (p. 3601)

M. Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Jean Glavany,

M. François Asensi,

M. Jean Dionis du Séjour,

M. Jacques Myard,

Mme Marietta Karamanli,

M. Noël Mamère,

M. Dominique Souchet,

M. Jean-Claude Guibal,

M. Jean-Louis Touraine,

Mme Françoise Hostalier,

Mme Christine Marin.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 3614)

M. Christian Jacob, M. Marcel Rogemont, Mme Martine Billard.

Suspension et reprise de la séance (p. 3615)

PRÉSIDENTE DE MME CATHERINE VAUTRIN

6. Mise en chantier des projets des collectivités locales d'Île-de-France (n° 3448) (p. 3615)

M. Maurice Leroy, ministre de la ville.

M. Yves Albarello, rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3618)

M. Yanick Paternotte,

Mme Annick Lepetit,

M. Yves Cochet,

M. Pascal Brindeau,

M. Yves Vandewalle,

M. Jean-Yves Le Bouillonnet,

M. Patrick Braouezec,

M. Richard Dell'Agnola.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE

M. Daniel Goldberg.

M. le ministre.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3625)

Article 1^{er} (p. 3625)

M. Jean-Pierre Biard, M. le ministre, M. Jean-Yves Le Bouillonnet.

Article 2 (p. 3627)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 3627)

7. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3627)

prérogatives, comme l'a indiqué Jean-Yves Le Bouillonnet. Finalement, l'État s'est pris lui-même les pieds dans le tapis par cette délibération du Conseil d'État qui remettait à plat l'ensemble du processus et qui nous oblige, par une voie un peu biaisée, à voter cette proposition de loi.

Sans recommencer le débat sur l'utilité du Grand Paris, je poserai quelques questions simples qui ont déjà été abordées par Annick Lepetit et Jean-Yves Le Bouillonnet. Nous avons bien compris que nous étions en régime transitoire. Mais en régime de croisière, qui décidera l'aménagement global de la région ? Le conseil régional d'Île-de-France, quelle que soit sa majorité ? La Société du Grand Paris, bras armé de l'État avec à sa tête André Santini ou quelqu'un de plus malveillant qui pourrait lui succéder ?

M. Yanick Paternotte. Les élus locaux !

M. Daniel Goldberg. Quelle est la vision pour la métropole francilienne ? Où va-t-on en discuter ? Est-ce que les contrats de développement territoriaux, qui sont des visions parcelaires juxtaposées, pourront donner une vision globale de la région ? Quelle est la logique poursuivie par l'État ? Est-ce que ce sont les conseillers généraux, les conseillers régionaux, peut-être les conseillers territoriaux si votre réforme n'est pas abrogée d'ici là, les maires, les présidents d'intercommunalité qui porteront une vision régionale ou est-ce l'État qui gardera une certaine forme de toute puissance ?

Pour faciliter la mise en place de projets locaux en Île-de-France, la question qui se pose est celle de l'engagement à long terme de l'État sur un certain nombre d'objectifs précis. Je me souviens qu'ici même, à une heure avancée de la nuit, Étienne Pinte avait annoncé qu'il s'abstiendrait parce que la question des 400 000 familles en attente d'un logement social en Île-de-France n'était pas abordée dans le texte sur le Grand Paris.

Telles sont les questions qui restent posées aujourd'hui sur cette petite proposition de loi toutefois nécessaire pour faire avancer les projets bloqués en Île-de-France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Leroy, ministre. Monsieur le président, tout d'abord je tiens à remercier le président de la commission et le rapporteur, ainsi que l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés.

Monsieur Le Bouillonnet, je veux vous le dire clairement : la présente proposition de loi rend justement la main aux maires. En vous écoutant, j'ai trouvé que vous étiez finalement favorable à la position du Gouvernement sur ce texte. Un long débat a eu lieu au Sénat sur les mots « peuvent » et « doivent » et il aura fallu tout le talent du rapporteur Dominique Braye, conjugué à celui de Mme Bricq, pour parvenir à une rédaction consensuelle. J'ai parfaitement bien entendu tout ce que vous avez dit à cette tribune et j'y souscris personnellement.

Le nouveau texte permet de rendre la main aux maires car ils sont compétents en matière d'urbanisme. Ils peuvent donc choisir de s'en tenir au SDRIF de 1994 ou, au contraire, de passer aux dispositions prévues dans celui de 2008 dès lors qu'elles sont conformes à la loi du 3 juin 2010, comme l'ont rappelé M. Dell'Agnola et le rapporteur.

J'en viens à un autre point sur lequel s'est exprimé également M. Braouezec. Je l'ai dit au Sénat, en réponse à une question de Mme Voynet, le présent texte prévoit de reprendre tout le travail réalisé par les collectivités locales et toute la concertation qui a eu lieu pour l'élaboration du

SDRIF de 2008. Ce travail de concertation n'est pas du tout jeté aux orties mais sera au contraire repris et valorisé dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDRIF qui devra être terminé avant le 31 décembre 2013, date butoir qui figure dans le texte – je l'affirme de façon solennelle devant la représentation nationale.

Enfin, M. Braouezec est intervenu sur une question qui n'est pas directement liée à la proposition de loi.

M. Patrick Braouezec. Je profite de toutes les occasions !

M. Maurice Leroy, ministre. Vous avez raison et je vous comprends tellement !

Vous avez parfaitement saisi que le contrat de développement territorial est un outil partenarial innovant au service des collectivités et destiné à promouvoir une vision partagée entre l'État et les communes, voire les agglomérations – nous l'avons déjà évoqué ensemble dans d'autres enceintes, notamment devant le bureau de Paris Métropole. Ce contrat permet un investissement public et privé massif qui ne concerne pas seulement les infrastructures de transport. Nous allons mobiliser tous les outils de l'État au service de ce projet et il sera aussi possible, bien sûr, de mettre à disposition le foncier public.

Nous travaillons, mon collègue Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement, et moi-même, sur d'autres dispositifs afin que, dans le cadre du contrat de développement territorial, l'on puisse créer les 70 000 logements prévus par le Grand Paris. Votre collègue Le Bouillonnet a lui-même participé, avec André Santini et Annick Lepetit, aux groupes de travail thématiques sur le logement que j'ai organisés.

Nous disposons par conséquent de tous les instruments pour avancer et faire en sorte que le Grand Paris ne se réduise pas à la question des transports, fût-elle vitale. Le ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, a ainsi lancé, aujourd'hui, le Grand Paris de la culture.

M. Jean-Pierre Brard. Ça promet, c'est inquiétant !

M. Maurice Leroy, ministre. Le Grand Paris avance ! Nous inviterons Jean-Pierre Brard dans la future Villa Médicis de la cité « Utrillo » à Clichy-Montfermeil et il pourra constater que le Grand Paris de la culture est en marche et que, pour le citer, il ne s'arrêtera pas.

M. Yanick Paternotte. Avec M. Brard, ce sera le Grand Paris de l'inculture !

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle, dans le texte de la commission, les articles de la proposition de loi.

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, premier orateur inscrit sur l'article 1^{er}.

M. Jean-Pierre Brard. Je partage ce qui vient d'être dit : nous ne pouvions en rester au SDRIF de 1994 qui bloque les projets.

M. Paternotte vous a comparé, monsieur le ministre, à Talleyrand, ce qui était tout juste aimable dans la mesure où l'on sait ce qu'un grand personnage en a dit.

M. Yanick Paternotte. Ah, M. Brard a tout de même le sens du compromis !

M. Jean-Pierre Brard. Je vois plus d'avenir à Maurice Leroy qu'il n'en reste à Talleyrand. Après tout, il y a des postes à prendre et, grâce à son sens du consensus, il pourrait demain prétendre au secrétariat général de l'ONU. Je suis du reste sûr que cela ne lui déplairait pas. *(Sourires)*

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, avoir répondu à Mme la sénatrice-maire de Montreuil et je ne doute pas de la pertinence de vos réponses. *(Sourires.)* Reste qu'en l'état actuel des projets, il sera aussi difficile d'aller de l'ouest à l'est de Montreuil que d'aller de Dole au Kamchatka. *(Sourires.)* Il faut donc trouver des solutions.

Or les projets gouvernementaux sont comme de grandes rocares qui permettront d'irriguer la région Île-de-France, oubliant des villes de la proche banlieue est de Paris comme Drancy, monsieur le président...

M. Maurice Leroy, ministre. Pas du tout, Drancy figure dans le projet!

M. Jean-Pierre Brard. Je reste néanmoins persuadé que le député-maire de Drancy ne se contentera pas de figurer et qu'il préfère être un pivot...

M. Maurice Leroy, ministre. Il le sera!

M. Jean-Pierre Brard. ...plutôt qu'un figurant.

M. le président. Monsieur Brard, même si vous en êtes sans doute un fidèle porte-parole, le député-maire de Drancy étant provisoirement incapable de répondre, je vous prie de continuer. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Alors je continue: Noisy-le-Sec, Romainville, Rosny... autant de territoires dont le potentiel mérite d'être valorisé par le biais de nouvelles infrastructures. Il nous faut un maillage complet. Or, si j'ai bien compris, et je souhaite que vous nous apportiez des précisions, monsieur le ministre, les projets gouvernementaux sont comme des colonnes vertébrales, certes un peu tordues puisqu'elles ont la forme de rocares.

Vous admettez néanmoins fort bien la nécessité de radiales permettant des interconnexions valorisant les territoires, leur donnant du sang neuf. Est actuellement préconisé le prolongement des lignes du tramway n° 1 et 3, des lignes de métro n° 1, 9 et 11 – encore que pour la ligne n° 9, la région n'a pas encore trouvé le calendrier adéquat. Les élus de l'est parisien se sont réunis à maintes reprises au cours des dernières semaines: plusieurs rencontres ont été organisées avec André Santini, avec Jacques Martin, président de Paris Métropole et maire de Nogent, avec le maire de Champigny, avec M. Placé, dynamique vice-président de la région chargé des transports et qui a des idées sur ces questions. Êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à encourager, même si ce n'est pas de la compétence directe du Gouvernement, les démarches des élus qui connaissent leur territoire à force de l'avoir si longtemps labouré et qui n'ont pas besoin de tunneliers pour en savoir les profondeurs? *(Sourires sur les bancs du groupe SRC.)*

Je reviens sur le prolongement des lignes n° 3, 9 et 11 du métro visant à irriguer le territoire jusqu'au Val-de-Fontenay qui est déjà un pôle très puissant et qu'on peut valoriser davantage. L'avenir du T1, quant à lui, semble incertain mais je suis persuadé qu'avec vos amis locaux, je pense au maire de Noisy-le-Sec, il est possible de trouver des compromis qui respectent la volonté des élus qui défendent des projets de développement participant de la dynamique de l'ensemble.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous avoir interpellé longuement, monsieur le ministre, mais je suis sûr qu'en écoutant votre réponse je reconnaitrai en vous l'homme d'avenir plutôt que Talleyrand.

M. le président. Monsieur Brard, vous avez largement dépassé votre temps de parole...

M. Jean-Pierre Brard. Mais c'était intéressant!

M. le président. ...mais il se trouve que j'ai reçu un appel de la mairie de Drancy, et qu'*a posteriori* vous vous en êtes bien fait le porte-parole, ce qui justifie ce temps supplémentaire...

La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Leroy, ministre. Je comprends bien le sens de l'intervention de Jean-Pierre Brard et nous avons travaillé sur les sujets qu'il a abordés. Mais je ne veux pas me montrer désagréable vis-à-vis de M. Le Bouillonnet et je ne peux pas m'engager sur des actions qui ne relèvent pas de mes compétences ni de celles du Gouvernement – vous l'avez relevé vous-même. Le tracé évoqué est du ressort du syndicat des transports d'Île-de-France dont je ne suis pas l'administrateur, même si je me réjouis que des rapprochements se soient réalisés, et que nous travaillions dans une meilleure harmonie.

Je m'engage à soutenir tout projet de bon sens qui permette à ces radiales de rejoindre la rocade et la traversent même jusqu'à Drancy. Je reste donc personnellement très favorable aux propositions allant dans ce sens.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonnet.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Nous devons bien appréhender les enjeux de ce texte et lever toute ambiguïté. Si j'ai tâché de démontrer la nécessité de protéger l'acteur territorial en matière d'urbanisme, j'ai également évoqué les compétences de la région et la nécessité de respecter les lois de décentralisation quand il s'agissait de la région Île-de-France.

Un problème de fond risque de perdurer: le rapport entre l'État et la région Île-de-France. Nous ne devons pas occulter cette réalité, faute de quoi, les instruments juridiques que nous sommes en train de mettre en place se révélant si incertains, nous risquons la catastrophe.

Je rappellerai que l'État a participé à l'élaboration du SDRIF, qu'il s'agisse du préfet de région, des enquêtes publiques, des avis... L'État n'était pas hostile au SDRIF même si chacun avait son approche, du reste pertinente. L'avis « défavorable » de septembre 2007 a été donné au moment où le Président de la République a lancé l'atelier international du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains. On voit donc bien que la contestation du contenu du SDRIF correspond au moment où l'État entendait revenir dans le débat. Nous avons été nombreux à nous réjouir de ce retour de l'État puisque nous le trouvions trop distant. Cependant, il a imposé son pouvoir régalién sans apporter ce que les élus attendaient, à savoir le tiroir-caisse.

Après le vote du texte sur le Grand Paris, en juin 2010, l'accord entre l'État et la région prévoyait la transmission du décret d'approbation pour le SDRIF, après quoi la région devait engager la révision. Que s'est-il passé ensuite? Le Conseil d'État a rendu l'un de ces grands arrêts marquant l'irritation de nos grands magistrats, arrêt aux considérants en effet très fermes. Selon le Conseil, les stratégies prévues par les lois successives sont incompatibles avec le SDRIF – à l'except-